

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4582**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'un tènement industriel situé au 28, rue de la Feyssine et appartenant à l'indivision Vogel -  
Abrogation de la décision n° B-2008-6041 du Bureau du 25 février 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de  
l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 9 octobre 2013****Décision n° B-2013-4582**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un tènement industriel situé au 28, rue de la Feyssine et appartenant à l'indivision Vogel - Abrogation de la décision n° B-2008-6041 du Bureau du 25 février 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2008-6041 du Bureau du 25 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe de l'acquisition d'un tènement industriel appartenant à l'indivision Vogel et situé au 28, rue de la Feyssine à Villeurbanne.

Il s'agissait alors, dans le cadre du développement du projet économique lié au domaine scientifique de la Doua, d'étendre la réserve foncière que la Communauté urbaine possédait dans ce secteur. En effet, elle était déjà propriétaire de la parcelle voisine située à l'angle de l'avenue Albert Einstein et de la rue de la Feyssine. Ainsi, elle avait la possibilité de créer un tènement cohérent et spacieux permettant la réalisation de voirie et le développement d'un projet économique, attaché au projet Axelera qui est un pôle de compétitivité à vocation mondiale dans le domaine de la chimie-environnement.

Le terrain en possession de l'indivision Vogel, cadastré AK 96, AK 122 et AK 123, a une superficie globale d'environ 3 400 mètres carrés. Il est formé d'une bande large d'environ 19 mètres en alignement sur la rue et longue d'environ 180 mètres en profondeur. La partie en bordure de la rue de la Feyssine comprend une maison d'habitation et la partie sur l'arrière comprend un bâtiment industriel.

Le projet initial était que les vendeurs cédaient à la Communauté urbaine la partie sur l'arrière, d'une superficie d'environ 2 670 mètres carrés. Une servitude de passage au profit de la Communauté urbaine aurait été instituée sur la partie restant propriété de l'indivision Vogel pour desservir les parcelles vendues, ne disposant plus d'un accès sur la rue et devenues enclavées.

Cette servitude, instituée pour une durée de 3 ans, aurait permis l'accès au bâtiment industriel destiné à être démoli, dans l'attente d'une restructuration globale du foncier dans ce secteur.

En fin de compte, l'indivision Vogel n'a pas souhaité céder une partie de ses biens à la Communauté urbaine, n'étant plus d'accord pour l'institution de la servitude de passage à titre transitoire et n'acceptant finalement pas l'offre d'achat émise par la Communauté urbaine.

Depuis lors, la Communauté urbaine a restructuré le foncier en sa possession dans ce secteur, et a cédé à la société Sogelym Steiner, par acte du 8 juin 2009, son terrain à l'angle de l'avenue Albert Einstein et de la rue de la Feyssine, sur lequel a été édifié un programme tertiaire de bureaux accueillant notamment 2 entreprises travaillant en partenariat avec le centre de recherche et de développement de la Doua, Idealpharma et Ciril.

Aussi, il est proposé, par la présente décision, d'abroger la décision n° B-2008-6041 du Bureau du 25 février 2008, qui ne pourra être réalisée ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'abrogation de la décision n° B-2008-6041 du Bureau du 25 février 2008 relative à l'acquisition d'un tènement industriel situé au 28, rue de la Feyssine à Villeurbanne et appartenant à l'indivision Vogel.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.**